

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CRÈCHE PARENTALE MOLÉCULE



Table des matières

1. PROJET SOCIAL DE MOLÉCULE.....	5
1.1. La Crèche Parentale Molécule au sein de son territoire.....	5
1.1.1. Implantation et historique de la structure.....	5
1.1.2. Besoins et évolution de l'offre d'accueil sur le territoire de Caen-Nord – RAM Arc en Ciel.....	6
1.1.3. Épron : données démographiques, attractivité et offres sur le territoire.....	7
1.2. Les valeurs de Molécule.....	8
1.3. Les missions de Molécule.....	8
1.4. Description du lieu d'accueil.....	9
1.5. La place et la participation des parents.....	9
1.6. Les moyens humains.....	11
1.7. Les partenaires.....	12
2. PROJET ÉDUCATIF DE MOLÉCULE.....	15
2.1. Rythme et vie quotidienne.....	16
2.1.1. Jours et heures d'ouverture.....	16
2.1.2. Conditions d'admission.....	16
2.1.3. Rythme d'accueil (occasionnel/régulier).....	17
2.1.4. Modalités d'organisation de la vie quotidienne.....	17
2.1.5. Accueil, adaptation, séparation.....	19
2.1.6. L'apprentissage de la vie en collectivité.....	21
2.1.7. Temps et espace de repos.....	21
2.1.8. Change, soins, urgence et médicaments.....	22
2.1.9. Repas et goûter.....	23
2.1.10. Communication.....	25

2.2. Activités.....	26
2.2.1. Espaces réservés aux différentes activités.....	26
2.2.2. Ateliers, activités libres ou dirigées, éveil culturel.....	26
2.2.3. Spectacles, sorties, visites, manifestations festives.....	29
2.3. Projets particuliers.....	30
2.3.1. Modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique.....	30
2.3.2. Modalités d'un accueil d'urgence.....	34
2.3.3. <i>Actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle d'Épron.....</i>	34
2.3.4. <i>Modalités d'accueil des familles en difficulté (bénéficiaires des minima sociaux).....</i>	34
2.4. Le personnel.....	35
2.4.1. L'équipe de Molécule.....	35
2.4.2. Accueil et formation des salariés.....	35
2.4.3. Accueil des stagiaires.....	35
2.5. Les locaux.....	36
2.6. Mode d'évaluation du projet d'établissement.....	43
3. CONCLUSION.....	45
A. Annexe : Agrément PMI 2018.....	46

1. PROJET SOCIAL DE MOLÉCULE

1.1. La Crèche Parentale Molécule au sein de son territoire

1.1.1. Implantation et historique de la structure

La Crèche Parentale Molécule est une structure multi-accueil située à Épron, commune de la communauté urbaine Caen la Mer qui s'étend sur 1,5 km² et compte 1 644 habitants depuis le dernier recensement de la population¹. A l'entrée nord de l'agglomération caennaise, sur l'axe reliant Caen à la mer, desservie par deux départementales, la commune d'Épron occupe une position stratégique au sein du plateau nord, site majeur de l'enseignement, de la recherche, et du développement économique en Basse-Normandie. Avec les communes avoisinantes, Épron forme un tissu résidentiel et d'activités en plein développement, et accueille une ZAC où siègent un EHPAD et des entreprises, ainsi que des commerces de proximité en cœur de bourg. L'accès au boulevard périphérique de Caen est à 2 km au sud, permettant de rejoindre rapidement les grands axes rayonnant de l'agglomération.

La Crèche Parentale Molécule a été créée en 1988 à l'initiative de plusieurs parents travaillant au G.A.N.I.L.². Molécule occupe alors un pavillon au sein du quartier Folie Cuvrechef (rue Jacques Prévert) de Caen. Suite à un bail non reconduit, l'association déménage au 43 rue des Potiers, Caen. Enfin, en septembre 2006, l'association emménage à Épron, la commune ayant construit des nouveaux locaux adaptés à l'accueil de la petite enfance. C'est une association de loi 1901, adhérente à l'A.C.E.P.P.³ Les parents jouent un rôle primordial dans le fonctionnement de la structure, car ils sont gestionnaires de l'établissement. A l'origine, la crèche parentale avait une capacité d'accueil de 18 enfants par jour. Depuis l'ouverture, Molécule a répondu à une demande croissante d'accueil. A présent, Molécule dispose de 20 places multi-accueil (agrément PMI⁴ du **29/03/2018**). L'âge des enfants accueillis varie de 10 semaines à 6 ans.

La Crèche est facilement accessible à pied ou en transports en commun (bus, tramway à venir): au cœur d'un quartier résidentiel, elle est implantée à proximité des infrastructures clé que sont la bibliothèque/médiathèque, l'école, ainsi que le gymnase, où les enfants de la Crèche se rendent régulièrement pour des activités de psychomotricité. La Crèche est également aisément accessible en voiture (un parking est aménagé pour le stationnement des voitures).

¹ Source: Mairie d'Épron

² G.A.N.I.L.: Le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds est un groupement d'intérêt économique géré conjointement par le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) et le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) – www.ganil.fr

³ A.C.E.P.P.: Association Collectif Enfants Parents Professionnels

⁴ PMI: Protection Maternelle et Infantile

1.1.2. Besoins et évolution de l'offre d'accueil sur le territoire de Caen-Nord – RAM Arc en Ciel

D'après les données les plus récentes (IMAGE 2015⁵), le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans est en augmentation constante depuis 2012 dans les communes rattachées au Relais Assistantes Maternelles Arc-en-Ciel, dont dépend la commune d'Épron. Quant au nombre d'enfants âgés de 3 à 6 ans, il demeure relativement stable :

	2015	2014	2013	2012
Enfants âgés de moins de 3 ans	317	299	267	285
Enfants âgés de 3 à 6 ans	313	339	332	341

Tableau 1: Nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans – territoire RAM Arc-en-Ciel

Le taux de femmes actives (Caf et Msa) du territoire ayant des enfants de moins de 3 ans est par ailleurs supérieur au pourcentage départemental (78 % contre 73.1%). Par ailleurs, l'évolution annuelle moyenne, entre 2013 et 2015, des familles (Caf et Msa) avec enfants de moins de 3 ans **a connu une augmentation non négligeable : +8.3 %**.

Or, on constate que le nombre d'assistantes maternelles agréées en activité pour 100 enfants (Caf et Msa) âgés de moins de 3 ans a connu une évolution moyenne annuelle en baisse au cours des années 2012-2015 (-8.9 %)⁶. On note aussi une diminution du nombre de places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants (Caf et Msa) âgés de moins de 3 ans (-5.6%), alors que la part d'enfants de 2 ans scolarisés reste faible (7 enfants en 2015).

En matière de structures d'accueil dédiées à la petite enfance dans le secteur de Caen nord, outre le RAM Arc-en-Ciel, il existe deux structures inter-entreprises à gestion privée (sur les communes de Hérouville-Saint-Clair et Saint-Contest), une micro-crèche à Biéville-Beuville, ainsi que des structures multi-accueil (à Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, et la Crèche Parentale Molécule à Épron). Les communes de Cambes-en-Plaine et Villons-les-Buissons ne disposent d'aucune structure d'accueil collectif des jeunes enfants.

⁵ Données IMAGE (Indicateurs de Mesure de l'Accueil du Jeune Enfant) 2015 transmises par le RAM Arc-en-Ciel.

Les communes rattachées au territoire du RAM Arc-en-Ciel sont : Authie, Épron, Cambes-en-Plaine, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Contest, Villons-les-Buissons

⁶ Au niveau départemental,, en revanche, la tendance est positive (+0.2%).

1.1.3. Épron : données démographiques, attractivité et offres sur le territoire

Les besoins d'accueil du jeune enfant sont forts dans la région de Caen nord, où de nombreux projets immobiliers récents alimentent un regain démographique, qui va s'accroître dans les années à venir. Ainsi, à proximité immédiate de la Crèche Molécule, plusieurs projets d'urbanisation sont en cours :

- ✓ Aménagement de la ZAC de l'Orée du Golf à Épron, où est prévue la construction de 1200 logements (collectif/intermédiaire, maisons de ville et terrains à bâtir), d'un Science Park de 30ha (Archade, centre européen de recherche et de développement d'hadronthérapie) et d'un pôle touristique et de loisirs.
- ✓ Deux projets d'urbanisation du cœur de bourg à Épron (appartements et maisons de ville).

A terme, la commune prévoit de doubler sa population actuelle dans les années à venir. Notons aussi l'urbanisation de la commune limitrophe de Cambes-en-Plaine, où deux lotissements vont être bâtis en 2018.

Nombre d'habitants (2014-2015)	1616 - 1636
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014	+ 0,6 %
Nombre de ménages en 2014	702
Part des adultes de 15 à 44 ans	43,7 %
Nombre de naissances en 2016	13
Nombre de naissances en 2015 à 2017	29
Taux de natalité (‰) 2009-2014	8.7
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2014	51,0 %
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014	5,7 %
Nombre d'écoles	1
Nombre de centres de loisirs	1
Nombre d'assistantes maternelles agréées	5

Tableau 2: Données démographiques Épron (2014) - Source : INSEE

1.2. Les valeurs de Molécule

Molécule est un multi-accueil associatif à gestion parentale. L'équipe de professionnels de Molécule assure le fonctionnement quotidien de la structure et l'accueil des enfants. Le bureau administre et fait vivre l'association. Il est là pour prendre toutes les décisions nécessaires à l'activité de la crèche. Il travaille donc en collaboration étroite avec le responsable technique. C'est cette coopération "parents-professionnels" qui fait toute la richesse de notre structure.

Les valeurs de Molécule sont :

- ✓ de privilégier un esprit familial et convivial ;
- ✓ d'être un lieu de communication et d'échanges entre les parents et l'équipe ;
- ✓ d'intégrer les parents dans le fonctionnement de la structure en leur permettant notamment de s'impliquer dans les orientations de l'association ;
- ✓ d'être un lieu de socialisation et d'apprentissage de la vie en collectivité ;
- ✓ de faciliter la séparation Parents/Enfants ;
- ✓ de permettre à l'enfant d'expérimenter, de jouer et de créer ;
- ✓ de reconnaître l'enfant dans son individualité ;
- ✓ de favoriser l'autonomie de l'enfant.

1.3. Les missions de Molécule

Molécule a pour mission :

- d'essayer de palier au mieux l'absence des parents, sans s'y substituer, tant au niveau affectif qu'au niveau éducatif ;
- d'offrir un lieu de découverte et d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant va apprendre à s'intégrer à un groupe et à se socialiser ;
- de permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle en promouvant l'éveil et l'autonomie des enfants et en respectant au mieux leurs besoins, leurs rythmes de vie et leurs rituels ;
- d'accueillir les enfants et leur famille et d'être à l'écoute des besoins pour y répondre au mieux ;
- de veiller au bien-être de l'enfant, d'assurer son éveil en l'accompagnant dans la découverte de ses apprentissages et en lui proposant des activités adaptées ;
- d'être un lieu de prévention ;
- d'être une offre d'intégration pour les enfants porteurs de handicap et pour les familles en difficulté d'insertion.

1.4. Description du lieu d'accueil

Notre activité s'exerce dans un bâtiment de plein pied construit en 2006 par la ville d'Epron pour accueillir le siège de l'association. Il comprend :

- une entrée
- une grande pièce à vivre;
- une terrasse avec un revêtement antichoc et un spacieux jardin
- une salle de change (3 postes de change) séparée par des barrières, accessible depuis la pièce à vivre
- une lingerie
- trois chambres
- une cuisine où sont réchauffés les repas de la journée
- un vestiaire pour le personnel et les stagiaires
- un bureau

Pour un descriptif plus complet, se référer à la description détaillée [des locaux](#) (Section 2.5).

1.5. La place et la participation des parents

Molécule est un multi-accueil à gestion parentale ; c'est-à-dire, pour les parents, un lieu de découverte de la vie associative nécessitant une implication personnelle au sein de la structure.

L'équipe incite les parents à entrer dans la crèche pour accompagner et/ou venir chercher leur(s) enfant(s) que ce soit pour coucher/lever leur enfant, le nourrir ou le regarder jouer...

Les parents ont la possibilité de participer à la gestion de la crèche et à son fonctionnement en intervenant au niveau de l'association, en se faisant élire dans le conseil d'administration (bureau) pour un mandat d'un an reconductible :

- président et vice-présidents (1^{er} vice-président en charge du plan de formation des salariés, 2^{ème} vice-président en charge du recrutement des salariés en contrats aidés),
- trésorier et vice-trésorier,
- secrétaire.

Les parents sont également sollicités à participer à l'une des **commissions** déterminées pour **la vie de la crèche** :

Commission	Missions
Courses (produits d'hygiène et couches)	Effectuer les courses en suivant les consignes d'achat données (lieu et produits) par la responsable technique.
Communication & Numérique	Mettre en place des supports assurant la promotion de l'association. Mettre à jour le site internet.
Événements	Organiser des animations au sein de la crèche favorisant la rencontre des parents et des enfants une fois par trimestre.
Couture	Reprendre les linges de la crèche, confectionner.
Bricolage	Aider à l'installation de matériels et mobiliers. Réparer les matériels endommagés.
Projet d'établissement	Enrichir le projet d'établissement (aspects sociaux, éducatifs et pédagogiques) en partenariat avec l'équipe éducative.

Tableau 3 : Commissions

D'autres commissions peuvent être ajoutées suivant les besoins de la crèche. Deux assemblées générales ordinaires ont lieu chaque année, qui permettent de renouveler les membres sortants ou de reconduire les membres du conseil d'administration, de décider des grandes orientations de l'association et d'approuver les comptes. Un représentant de la Mairie d'Epron est invité à participer aux assemblées générales.

1.6. Les moyens humains

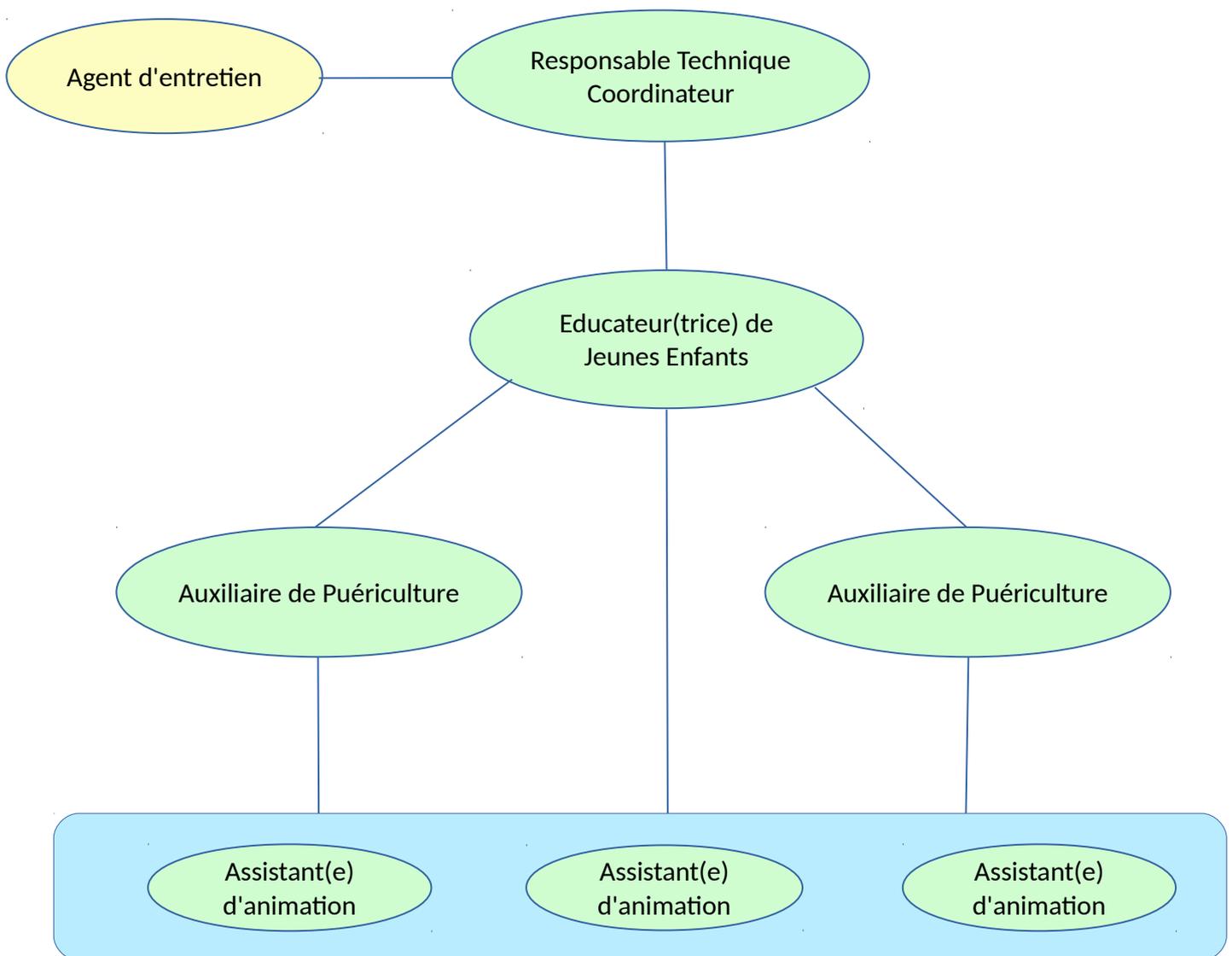


Figure 1: Organigramme de l'équipe de Molécule

1.7. Les partenaires

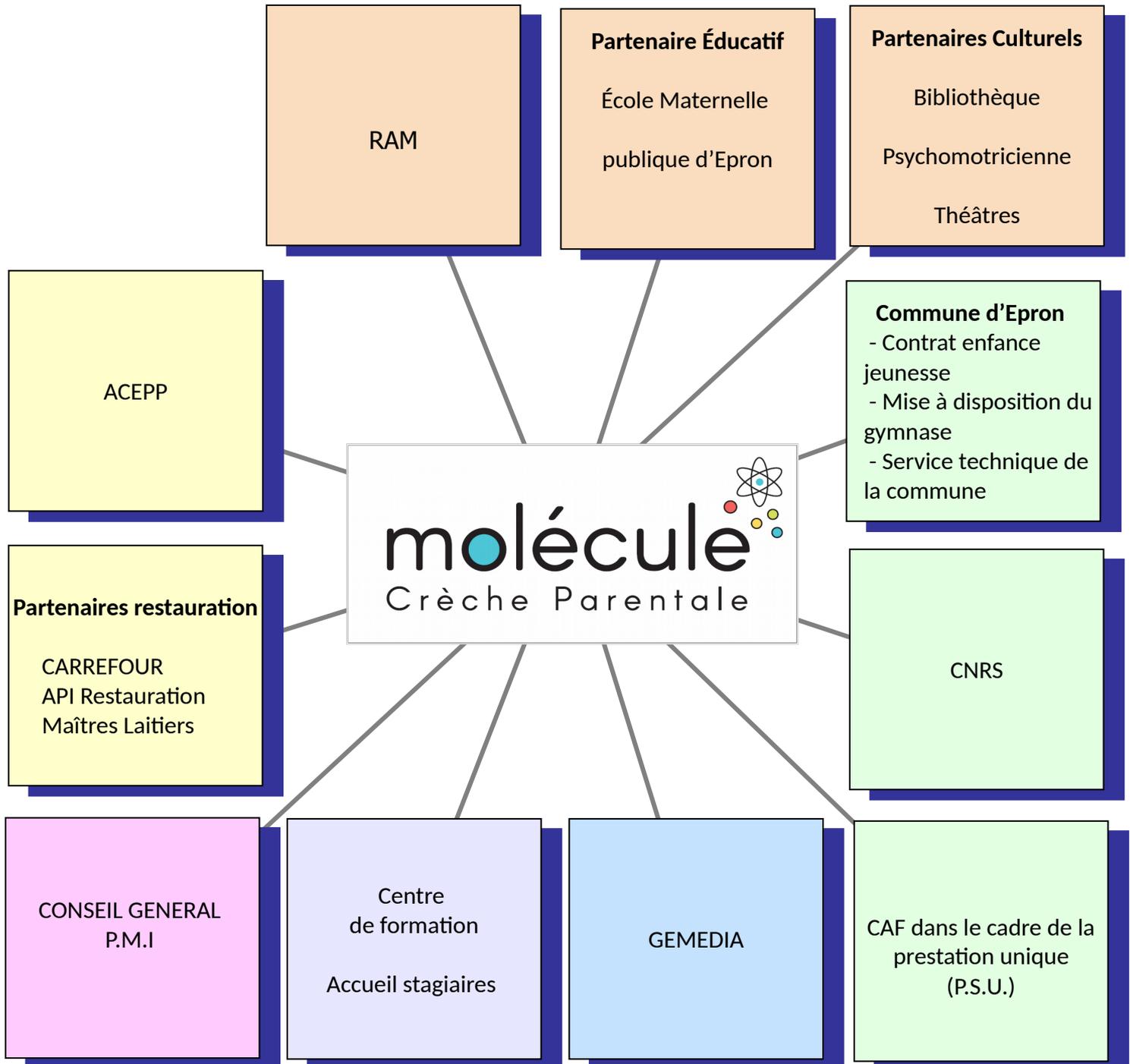


Figure 2: Partenaires de Molécule

Nous pouvons distinguer ainsi nos partenaires :

- **Financiers** : la CAF dans le cadre de la PSU, la commune d'Epron dans le cadre du contrat enfance, le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) pour la subvention versée pour l'accueil de 4 enfants;
- **Institutionnels** : la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) et le Conseil Général ;
- **Éducatifs et culturels** : la bibliothèque, la psychomotricienne, les théâtres, le gymnase, l'école d'Epron, et le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) ;
- Ainsi que :
 - **I'A.C.E.P.P.** (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) à laquelle adhère Molécule.
 - **GEMEDIA**, association d'aide et d'appui à la gestion sociale (déclarations sociales, fiches de paie).
 - **les écoles et les centres de formation** : la structure accueille régulièrement des stagiaires issus des écoles du secteur social ou médico-social.
 - les franchises **CARREFOUR**, les services de restauration API, et Maîtres Laitiers
 - pour l'approvisionnement en denrées alimentaires.

2. PROJET ÉDUCATIF DE MOLÉCULE

Ce projet éducatif a pour objectif de décliner les missions et les valeurs⁷ de Molécule dans l'accueil et la prise en charge des enfants. Ce projet définit les actions et les moyens mis en œuvre.

En tant que crèche associative, Molécule repose d'une part sur l'adhésion des parents à son projet et d'autre part sur leur investissement bénévole, et ce, comme expliqué précédemment, sous différentes formes : en tant que membre du conseil d'administration ou au sein d'une commission de leur choix. La participation des parents est donc indispensable au sein de notre crèche : ils sont le moteur de notre association. Leur implication a pour but premier d'améliorer la qualité d'accueil des enfants. Même si Molécule est avant tout une structure d'accueil des enfants, l'investissement demandé aux parents permet de faciliter les rencontres et les échanges entre familles. C'est un espace de convivialité et de partage de valeurs éducatives, qui crée des liens et les fait perdurer dans le temps, entre les familles mais aussi avec l'équipe professionnelle.

Les moments d'accueil de l'enfant et de ses parents sont très importants car ils permettent à ceux-ci de se séparer le plus sereinement possible. Il est donc important pour l'équipe de connaître la vie de l'enfant en famille : repas, maladies, déroulement de la nuit, rites du sommeil... et parfois même, les difficultés personnelles de certains parents qui peuvent retentir sur le comportement de l'enfant. Notre but est de contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des enfants en développant un environnement serein, joyeux où tout un chacun se sente en confiance. En tant que professionnels de la petite enfance, il nous importe d'offrir aux enfants un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence de leurs parents. Attention, écoute et sécurité affectives sont pour nous fondamentales. C'est pourquoi les échanges lors des transmissions chaque matin et chaque soir sont très importantes et indispensables. Les liens et le dialogue entre parents et professionnels permettent en effet à chacun d'adapter son comportement avec l'enfant pour la journée à venir.

Par conséquent, afin de ne rien oublier, un cahier de transmission individuel est remis à chaque famille. Dans ce dernier, les parents notent les informations essentielles de la vie quotidienne de leur enfant (sommeil, repas, activités, infos diverses,...), et peuvent même y ajouter des photos. Chaque membre de l'équipe éducative fait de même en y ajoutant parfois des petites anecdotes de vie (enfant qui fait ses premiers pas, petites situations rigolotes, ...). Efficace et pratique, il ne se substitue pas au temps d'échange que les parents partagent avec chacun des professionnels qui s'occupent de leur enfant, mais il permet de consigner par écrit ce qui le concerne sans qu'aucune information précieuse ne soit oubliée. Par ailleurs, les parents sont incités à entrer à l'intérieur de la pièce de vie de la crèche ce qui leur permet d'observer leur enfant et de faire connaissance avec les autres enfants.

⁷ Voir en première partie le projet social de Molécule

2.1. Rythme et vie quotidienne

2.1.1. Jours et heures d'ouverture

Molécule est ouvert du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h30, toute l'année (sauf jours fériés). Trois semaines de fermeture sont décidées chaque année en assemblée générale : une semaine entre Noël et le Jour de l'An et deux semaines pendant la période estivale (en général la première quinzaine d'août). En cas de sous effectif, notamment lors des ponts, le responsable technique, en concertation avec le bureau, peut décider de fermer ou de réduire l'amplitude horaire d'ouverture de la structure. En cas d'aléas climatique majeur, et en particulier si notre département est placé en vigilance rouge par les services de Météo France et le Préfet du Calvados, la structure sera fermée. Si l'alerte rouge intervient en cours de journée, il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants dans les plus brefs délais.

2.1.2. Conditions d'admission

Toutes les familles peuvent prétendre à une place au sein de la structure quel que soit leur lieu de résidence. L'admissibilité d'un enfant à Molécule commence par une prise de contact avec le responsable technique de la crèche, afin d'obtenir un dossier de préinscription.

L'attribution d'une place est conditionnée :

1. à la disponibilité d'une place – libérée par un enfant qui quitte l'établissement ;
2. au respect de certains critères.

Trois mois avant la date possible d'entrée en crèche, l'association informe les familles demandeuses du choix pris pour l'attribution des places.

Les critères sont :

1. L'adhésion au fonctionnement associatif et parental qui suppose une implication bénévole effective;
2. La résidence principale à Epron⁸ ;
3. Le statut de salarié CNRS (sur la base de 4 places réservées prioritairement) ;
4. Le respect de fratries (présence d'un autre enfant au sein de la crèche).

Par ailleurs, l'association veille à privilégier l'accueil, à hauteur d'une place au minimum, d'un enfant issu d'une famille bénéficiaire de minima sociaux, monoparentale ou en situation de handicap physique.

⁸ la commune étant un partenaire financier de notre multi-accueil.

L'inscription, après attribution de la place, est confirmée à réception du dossier d'inscription complet. Le bureau de l'association informe la famille et l'invite à prendre contact avec le responsable technique pour une rencontre. Une visite des locaux est proposée à la famille et les rendez-vous d'adaptation de l'enfant sont programmés.

2.1.3. Rythme d'accueil (occasionnel/régulier)

Il existe trois formes d'accueil :

- L'accueil est **régulier** lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Molécule propose alors aux parents des contrats à l'heure, de 2h à 53h45 par semaine, en fonction des disponibilités de l'établissement.
- L'accueil est **occasionnel** lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels, et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier. L'accueil occasionnel ne fait pas l'objet d'un contrat d'accueil.
- L'accueil est **exceptionnel** ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La facturation de ces heures d'accueil d'urgence se fait sur la base d'un barème joint au règlement de fonctionnement de la structure.

2.1.4. Modalités d'organisation de la vie quotidienne

Selon les activités et le nombre d'enfants accueillis, des groupes sont constitués chaque matin. Nous privilégions **les petits groupes** : il nous est plus facile de leur expliquer l'activité qui va être mise en place et de prendre en compte l'enfant dans son individualité. Des temps d'activités et des temps calmes s'alternent dans la journée. Le plus important pour nous est de privilégier leur bien-être et de respecter au maximum leurs besoins, leurs rythmes et leurs rites.

Avant de décrire une journée 'type' à Molécule, il est important de préciser que cela est donné à titre indicatif chez les plus petits, tant le rythme de chacun est différent chaque jour. Le professionnel s'adapte donc au rythme des plus petits pour un déroulement optimal de la journée. Les temps d'accueil et de départ sont identiques chez les plus petits (10 semaines-20 mois), comme chez les grands (20-36 mois environ).

La journée "type" à Molécule peut se dérouler de la façon suivante :

- Dans un premier temps, un professionnel (Éducateurs de Jeunes Enfants :EJE, Auxiliaire de Puériculture :AP, ou Assistante Petite Enfance : APE) accueille l'enfant et sa famille le matin. Les informations concernant l'enfant (heure de réveil, petit déjeuner, change, état général) sont transmises à l'oral et notées dans le cahier de transmission, dans l'objectif d'adapter au mieux la journée de l'enfant.
- À l'issue de cet accueil, l'enfant dit au revoir à ses parents puis est pris en charge par l'équipe.
- Vers 9h un petit goûter (fruits) est proposé à tous les enfants qui le souhaitent.
- Un petit rituel illustre ce temps. L'équipe chante des chansons ou des comptines à la fin de ce goûter.
- Après le goûter du matin, les enfants peuvent s'adonner à un temps de jeux libres puis participer aux activités mises en place. Les enfants ne sont pas obligés de prendre part aux activités, mais on les y encourage. Les activités proposées aux enfants sont : pâtisserie, pâte à sel, pâte à modeler, dessin, puzzle, jeux d'encastrement, enfilage de perle, découpage, collage, peinture, jeux de manipulation (pâtes, eau), piscine à boules, parcours avec obstacles, promenade, etc. Selon la concentration et la motivation des enfants la durée des activités est plus ou moins longue (en moyenne 15 minutes). Tout en respectant le désir des enfants, l'équipe encadrante leur apprend à terminer une activité commencée et à ranger à la fin de celle-ci.
- Vers 11h15, vient le temps des changes et des soins des enfants. Les soins d'hygiène sont pratiqués par l'ensemble de l'équipe.
- Vers 11h45, les enfants vont se laver les mains au lavabo qui est en salle d'activité et s'installent à table pour le déjeuner.
- Après le repas, les enfants se lavent les mains et le visage avec un gant. Puis, ils sont couchés vers 12h45 avec leurs doudous et/ou tétine selon leurs rituels d'endormissement. Un temps de lecture d'histoires accompagne la transition vers l'endormissement.
- À partir de 14h30, les levers sont échelonnés, suivis du change et de l'habillage de chaque enfant. Ensuite, ils vont en jeux libres (parmi lesquels jeux d'imitation et de motricité) ayant pour but de développer leur imagination, leur créativité et leur capacités de socialisation, ou bien ils sont encadrés par l'EJE, l'AP, ou l'APE pour un temps d'activité dirigée avant de prendre le goûter (vers 16h). Un autre rituel illustre aussi ce moment : l'équipe chante des comptines à la fin du goûter avec les enfants.
- Dès que la météo le permet, les enfants vont jouer dehors.
- À partir de 16h30, c'est le temps de l'accueil des parents avec les départs progressifs des enfants.
- Un professionnel accueille les familles pour les transmissions des points forts de la journée de chacun.
- Pendant cette période, l'équipe encadrante anime le lieu en proposant des activités tout en veillant sur les enfants.

2.1.5. Accueil, adaptation, séparation

Chaque jour, la (les) personne(s) référente(s) des bébés assure(nt) l'accueil des familles le matin, ainsi que les transmissions aux parents concernant la journée de leur enfant, le soir. Il en est de même pour les plus grands. Les différents salariés, parents, et enfants peuvent ainsi faire connaissance et échanger.

L'accueil est un moment fort de la journée d'un enfant. Pour nous, il est important de favoriser un accueil individualisé pour l'enfant et ses parents. En effet, malgré le groupe, il est nécessaire de considérer l'enfant comme une personne à part entière.

Notre rôle au moment de l'accueil est :

- d'être disponible et accueillant ;
- de se mettre à hauteur de l'enfant pour l'accueillir ;
- d'écouter les parents et l'enfant, de prendre en compte ce qui est dit et de le transmettre à l'équipe à l'aide des supports de transmission ;
- de connaître chaque enfant et s'adresser à lui en l'appelant par son prénom ;
- d'encourager les parents à entrer dans le lieu de vie de leur enfant : des sur-chaussures sont à la disposition des parents ;
- de signifier le retour des parents à l'enfant : « à ce soir », « au revoir », « à tout à l'heure », etc.

L'adaptation permet à l'enfant de faire progressivement connaissance avec un nouveau lieu de vie (un lieu avec différents espaces, des bruits plus ou moins importants) et de nouvelles personnes (équipe encadrante, autres enfants, parents, stagiaires...) qui lui sont complètement étrangers. Cette adaptation doit faire l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'équipe car l'entrée en crèche marque, pour la plupart, la première vraie séparation entre les parents et leur enfant.

Dans ce contexte, les enfants peuvent apporter leur doudou ou tout autre objet transitionnel, afin de faciliter et d'accompagner la transition domicile / structure.

La période d'adaptation : La durée de cette période d'adaptation ne peut être prédéterminée puisqu'elle doit être adaptée à chaque enfant et à chaque situation. Nous pouvons décrire ce temps d'adaptation en différents temps sans pour autant réduire cette période, idéalement, à moins de 10 temps de présence :

- au début, l'enfant vient, accompagné de son/ses parent(s), selon leur disponibilité, passer un petit moment avec l'équipe et les autres enfants afin de découvrir son nouvel environnement. Ils sont accueillis par le responsable technique (ou l'EJE si absence du responsable) qui leur fait visiter notre

structure et leur présente l'équipe et les autres enfants accueillis. Le(s) parent(s) et le responsable technique font connaissance, pour les uns du fonctionnement de la crèche, et pour les autres des habitudes et rythmes de l'enfant (notamment tout ce qui concerne l'alimentation, le sommeil, les rituels, etc.). Puis, en accord avec les parents, leur temps de présence est diminué au fil des jours afin de laisser l'enfant découvrir la crèche avec l'équipe et les autres enfants. Cette période peut prendre 2 temps d'une heure environ.

- nous poursuivons l'adaptation en accueillant l'enfant seul, souvent au moment des activités le matin pour les plus grands, et sur un temps d'éveil plus calme en début d'après-midi pour les bébés (2 à 3 temps).
- puis, il vient en milieu de matinée pour, selon son âge, participer aux activités puis partager le repas avec les autres enfants (2 temps).
- ensuite, nous proposons aux parents que l'enfant vienne en fin de matinée pour qu'il prenne le repas et fasse la sieste à la crèche. Dès qu'il se réveille, nous appelons les parents et nous envisageons ensemble s'il prend, ou non, le goûter avec nous (2 à 3 temps).
- nous terminons cette période d'adaptation en conseillant aux parents de nous confier leur enfant pour une "mini" journée. Nous leur proposons alors de l'accueillir en milieu de matinée (vers 10h) et de venir le rechercher après le goûter (vers 16h30), (2 temps).

La période d'adaptation doit permettre d'instaurer un climat de confiance entre les parents, l'équipe encadrante et l'enfant. Cette période est indispensable pour l'intégration de l'enfant au sein de la structure. Il est important que l'adaptation se fasse progressivement.

Notre rôle au moment de l'adaptation est :

- de se montrer disponible et d'être à l'écoute de l'enfant et des parents ;
- d'informer les parents sur la vie de l'enfant en collectivité et de répondre à leurs questions ;
- de rassurer parents et enfants car bien souvent il s'agit d'une première séparation et elle peut être source d'angoisse et de stress pour toute la famille. Il est alors proposé aux parents, s'ils le souhaitent ou s'ils en ressentent le besoin, de téléphoner pour prendre des nouvelles.
- d'échanger un maximum d'informations sur l'enfant afin d'assurer une continuité dans les soins et dans ses apprentissages ;

2.1.6.L'apprentissage de la vie en collectivité

C'est un apprentissage qui démarre dès son plus jeune âge, de manière progressive et selon sa capacité. Pour se socialiser, l'enfant doit être guidé, conseillé et doit intégrer les règles de la vie en collectivité (attendre son tour, demander...). Ainsi, chaque adulte responsable de l'éducation de l'enfant doit l'encourager à respecter les mêmes règles, les mêmes limites afin d'assurer une cohérence dans son éducation. Il est important que l'adulte verbalise chaque transgression de l'enfant pour qu'il puisse intégrer les règles de la vie en collectivité. La socialisation permet à l'enfant d'intégrer différentes règles et limites qui lui permettront de se construire en tant que futur adulte.

2.1.7. Temps et espace de repos

Pour les nourrissons et les moyens (c'est à dire les enfants de 2 mois et demi à environ 24 mois), il nous semble important de respecter au maximum leurs besoins de sommeil et ils sont couchés dès que le besoin de sommeil se fait ressentir. Pour les grands, ce moment de sieste s'inscrit dans un rituel puisqu'il intervient après le repas c'est-à-dire après le lavage au gant du visage et des mains. En règle générale, dès 14h30, les premiers grands se réveillent. Certains restent dans la chambre pour se reposer avec l'adulte et d'autres préfèrent la quitter. Quel que soit l'âge de l'enfant, et dans le souci de respecter son rythme et ses besoins, nous ne réveillons pas un enfant qui dort, excepté lorsque l'un de ses parents vient le chercher et s'il nous le demande.

Chaque enfant a son propre lit, situé au même endroit dans la chambre afin d'avoir des repères et un environnement qui lui sont propres. L'enfant retrouve dans son lit, selon le désir de ses parents, sa gigoteuse, sa tétine, ou son doudou.

La crèche dispose de trois chambres :

- **la chambre des bébés** (jusqu'à 15 mois environ), où les tout-petits sont couchés selon leurs besoins de sommeil dans des lits à barreaux ;
- **la chambre des moyens**, où les enfants âgés de 15 à 24 mois environ dorment également dans des lits à barreaux ;
- **la chambre des grands** : les enfants sont âgés de 24 à 36 mois environ, et dorment dans des lits couchettes.



Illustration : Chambre des petits (à gauche) et des grands (à droite)

La (les) personne(s) chargée(s) de l'endormissement des enfants les installe(nt) dans leur gigoteuse, leur donne les doudous et tétines. Les plus grands sont accueillis dans leur chambre où un temps calme leur est proposé (lecture de livres). En effet, la présence d'un adulte dans les chambres calme, rassure et accompagne chaque enfant dans son endormissement. Un adulte reste en outre présent pendant toute la durée de la sieste dans la chambre des grands, afin de favoriser et préserver la bonne qualité de sommeil des uns et des autres.

2.1.8. Change, soins, urgence et médicaments

Veiller à la santé et au bien-être de l'enfant, c'est aussi s'assurer de sa sécurité physique et morale. Ceci passe par tous les gestes de la vie quotidienne tels que :

- ➔ le change, à chaque fois que cela paraît nécessaire pour le confort de l'enfant. L'ensemble de l'équipe fait les changes ;
- ➔ les soins de nez au sérum physiologique, fait par l'ensemble de l'équipe, soit à la demande des parents, soit lorsque l'enfant semble en avoir besoin ;
- ➔ le lavage des mains avant et après les repas, après le passage aux toilettes, les activités salissantes, etc. ;
- ➔ la prise de température, lorsque l'attitude de l'enfant fait penser qu'il pourrait avoir de la fièvre. Dans le cas où celui-ci a une température au-delà de 38.5°, les parents sont prévenus par téléphone et nous autorisent ou non à administrer un antipyrétique en attendant de pouvoir venir chercher l'enfant. Le responsable vérifie que l'enfant possède une ordonnance précisant le nom de l'antipyrétique, sa posologie et son poids. Les ordonnances sont à renouveler très régulièrement.
- ➔ l'habillage et le déshabillage de l'enfant pour aller à la sieste. Nous sollicitons les plus grands à le

faire seul pour leur permettre d'être plus autonomes ;

→ le couchage pour les temps de sieste ;

À l'admission de l'enfant, il est demandé aux parents de fournir différents documents dont les photocopies de son carnet de vaccinations et d'informer le responsable des nouvelles vaccinations et rappels de vaccins en lui donnant les copies du carnet de santé.

Le temps de change est un moment de relation individuelle entre l'enfant et l'adulte. C'est un temps nécessaire en collectivité car cet échange plus personnalisé nous permet d'entrer directement en contact avec l'enfant en tant qu'individu et non avec le groupe. Le langage accompagne chacun de nos gestes afin de mettre en confiance le jeune enfant et de créer un lien privilégié.

En ce qui concerne l'acquisition à la propreté, il faut savoir qu'elle peut se faire aux environs des 18-24 mois de l'enfant, lorsqu'il aura acquis la maturité physique pour la maîtrise de ses sphincters. La crèche prend le relais des habitudes instaurées à l'initiative des parents, une fois que la propreté est un minimum acquise à la maison. Les couches ne sont en effet pas retirées à la crèche : c'est aux parents de prendre l'initiative de l'apprentissage de la propreté à la maison, apprentissage qui se poursuit ensuite à la crèche. Il est indispensable pendant cette étape qu'il y ait dialogue entre la famille, l'enfant et l'équipe. Il est important de prendre en compte le désir de l'enfant et ses capacités psychomotrices. L'apprentissage de la propreté doit se faire à la demande des parents, et de manière progressive pour l'enfant : chacun doit se sentir prêt pour franchir cette étape. L'enfant découvre les toilettes en voyant les grands s'y installer. Puis, lorsqu'il en fait la demande ou vers l'âge de 18-24 mois, nous lui proposons d'aller sur le pot ou sur les toilettes. L'enfant va sur le pot ou sur les toilettes quand il est prêt, quand il le décide. Il commencera ainsi, et progressivement, son apprentissage à la propreté. Pendant cette période d'apprentissage, il est demandé aux parents d'apporter un maximum de changes complets (au moins 4), comprenant T-shirt, pantalon, culotte, chaussettes et chaussons légers (de préférence faciles à nettoyer).

2.1.9. Repas et goûter

Les familles apportent le lait et préconisent le rythme d'alimentation de leur enfant. Le ou les biberons⁹ sont fournis par les parents, ainsi que le lait de leur choix. Quel que soit le type de lait fourni par les parents (lait maternisé ou lait maternel), les biberons seront confectionnés et donnés par un des salariés référent de la crèche, qui se sera au préalable lavé les mains. Il est à souligner que tout lait réchauffé non consommé sera jeté.

⁹ Pour les biberons en verre, merci de nous en fournir 2 (si casse).

- Le lait en poudre maternisé devra être fourni dans sa boîte d'origine, fermée et au nom de l'enfant. Les boîtes seront stockées dans le placard de la cuisine et dès l'ouverture, la date sera notée sur le couvercle (conservation maximale d'un mois). Tous les biberons d'eau seront réchauffés au chauffe-biberon pour conserver toute la qualité du lait et afin d'éviter tout risque de brûlure.
- Les parents désirant que leur enfant soit nourri au lait maternel pourront fournir le lait, à condition que les règles d'hygiène et de transport soient respectées. Le lait devra être conservé dans des biberons ou des petits sacs destinés à cet usage, indiquant le nom de l'enfant, la date et l'heure de recueil. Le transport du lait devra être effectué dans une glacière ou un sac isotherme, sans rupture de la chaîne du froid. Il sera réchauffé au chauffe-biberon ou sous un filet d'eau chaude (jamais au micro-ondes), et conservé à la crèche 3 jours maximum dans le réfrigérateur, 3 à 4 mois dans le congélateur. Par ailleurs, les mères souhaitant poursuivre l'allaitement peuvent venir allaiter à la crèche, un espace pouvant être aménagé pour ce temps d'allaitement.

Dans la mesure du possible, les bébés mangent dans un environnement calme pour profiter au mieux de la relation avec l'adulte. Le salarié se met à l'écart dans l'espace bébés pour pouvoir nourrir sereinement le nourrisson. Le repas devra être mené à bien et jusqu'au bout par le même professionnel car il est indispensable pour la sécurité affective du nourrisson qu'il n'y ait pas de changement de personne pendant son repas.

À partir de 4 mois, la diversification peut être proposée à la crèche en concertation avec la famille. Les aliments sont d'abord introduits à la maison, et ensuite à la crèche. La crèche fournit les repas aux enfants en respectant les recommandations de leurs parents.

Pour les enfants présentant une/des allergie(s) alimentaire(s), nous demandons aux parents de nous apporter un certificat médical du médecin attestant de cette allergie, afin de pouvoir établir un projet d'accueil individualisé (PAI). Lorsqu'il s'agit d'éviter certains aliments nous sommes très attentifs à ce qui est donné à l'enfant et nous nous attardons à lui expliquer pourquoi il n'a pas le droit à cet aliment que mangent les autres camarades. Selon le type d'allergie, nous vous demanderons d'apporter le repas de votre enfant.

Le matin nous proposons un jus de fruit frais ou des fruits (frais ou secs) aux enfants. Ce rituel fait partie de l'accueil à Molécule. Les plus petits pouvant tenir assis à table peuvent grignoter une demie tartine à base de céréales.

Manger doit être un moment de plaisir pour le jeune enfant. Le repas est un moment de découverte et d'expérimentation : l'enfant apprend à apprécier les aliments, à découvrir de nouvelles saveurs, à sentir de nouvelles odeurs, à dire non lorsqu'il n'aime pas un plat donc à différencier les goûts. L'enfant n'est pas obligé de terminer son assiette s'il n'a plus faim. Lorsqu'un enfant ne veut pas manger, nous lui proposons de goûter les aliments. Les aliments refusés pourront être reproposés dans les semaines ou mois suivants. Si l'enfant refuse son repas, nous n'insistons pas, mais nous ne remplaçons pas l'aliment refusé par un autre (pas de substitution). En cas de refus de s'alimenter, les parents de l'enfant seront informés par l'équipe.

Pendant le repas, l'enfant apprend aussi à se tenir à table. L'adulte demande à l'enfant ou au groupe de respecter quelques règles socialisantes : ne pas se lever, patienter pour être servi, et se poser calmement pour partager un repas ensemble, dans les règles de politesse d'usage : demander poliment, remercier. Les repas sont un moment privilégié pour l'apprentissage des règles de vie en collectivité et pour l'acquisition progressive de l'autonomie puisque l'enfant apprend à se servir de sa cuillère pour manger seul (ce qui favorise sa motricité fine). Par ailleurs, deux enfants par table sont chargés de la distribution des assiettes et des cuillères.

Le repas est un moment de partage et de communication avec les autres enfants mais aussi avec les adultes qui sont présents pour leur faire découvrir les plats et leur proposer de l'aide s'ils en éprouvent le besoin. Avant cette étape, l'enfant aime toucher et malaxer les aliments, pour découvrir les différentes textures puis manger. Toutefois, on explique à l'enfant que la nourriture n'est pas un jeu : selon sa capacité, nous le laissons manger avec ses doigts tout en lui laissant à portée de main sa cuillère, et en lui expliquant qu'il est important de manger avec. Parfois, nous aidons l'enfant en prenant une deuxième cuillère.

2.1.10. Communication

Elle est indispensable entre tous les interlocuteurs et doit intervenir entre tous :

- au sein de l'équipe encadrante afin de transmettre toutes les informations concernant l'enfant, sa famille et la vie associative. Pour cela, nous organisons une réunion trimestrielle d'équipe en dehors de la présence des enfants. Un cahier de transmission permet de faire le lien entre les membres de l'équipe.
- entre l'équipe encadrante et les enfants afin d'assurer son bon développement et son épanouissement. Cette communication favorise aussi le langage chez l'enfant.
- entre l'équipe encadrante et les parents et notamment lors de l'accueil des familles afin de se transmettre les temps forts de la journée de l'enfant. Dans ce but, le cahier de transmissions permet des échanges d'informations entre les familles et l'équipe.

2.2. Activités

2.2.1. Espaces réservés aux différentes activités

Les activités sont organisées dans différentes pièces de la structure.

Pour les activités calmes et celles nécessitant de l'espace dans la grande pièce de vie. Les activités plus salissantes ou bruyantes (ex : peinture, jeux de pâtes...) dans la salle de change. Nous utilisons la chambre des grands pour raconter des histoires sur diapositives, mais aussi pour faire des briques Lego® ou de la musique.

Les lundis et jeudis matins, nous allons au dojo (salle de judo mise à disposition par la Mairie). La terrasse et le jardin entourant notre structure nous permettent d'organiser des jeux à l'extérieur.

Les nourrissons ont un espace (qui est modulable suivant le nombre de nourrissons accueillis) avec de nombreux jeux d'éveil et d'expérimentation.

2.2.2. Ateliers, activités libres ou dirigées, éveil culturel

Favoriser les activités contribue essentiellement à éveiller l'enfant, mais aussi à lui faire plaisir et à l'épanouir. Pour cela, il est nécessaire :

- d'adapter les activités aux capacités psychomotrices de l'enfant et non pas à son âge ;
- de ne pas faire de l'activité d'éveil une « sur-stimulation » : il faut laisser le temps à l'enfant de découvrir les activités proposées et de les comprendre ;
- de varier les activités (durée de 15 à 30 minutes en moyenne, variable en fonction des activités proposées et de la capacité d'attention de l'enfant)
- de lui laisser la possibilité de rêver, d'imaginer et de créer ;
- d'observer chaque enfant et l'encourager en le félicitant, c'est aussi l'aider à la prise de conscience de son identité, de son corps et à se différencier des autres enfants ;
- de lui faire partager les règles de vie en collectivité car tous vivent dans une seule pièce de vie commune : respect des autres enfants, politesse...

Le jeu est indispensable dans la construction de la personnalité de l'enfant. Par le jeu, il exerce ses fonctions sensorielles et motrices. Un des rôles de la crèche est d'offrir de nouveaux jeux et de nouvelles expériences pour l'enfant.

Le jeu libre est également important pour le jeune enfant. En effet, pendant ce temps de jeu, les enfants évoluent dans des espaces qui sont à leur disposition au gré de leurs envies. Les adultes, quant à eux, sont présents mais n'interviennent que si l'enfant les sollicite, ce qui leur permet de pouvoir avoir des phases d'observation sur les interactions, le langage, l'évolution de chacun des tout-petits accueillis. L'équipe accompagnante est au sol dans la mesure du possible afin d'être davantage à la hauteur des enfants. Elle peut aussi être amenée à intervenir en cas de conflit ou de désaccord et joue alors un rôle de médiateur. Les jeux d'imitation qui sont offerts ne sont que partiellement cloisonnés. Ils sont cependant ouverts à tous les enfants, créant ainsi un petit monde à leur mesure. Des espaces jeux libres sont disposés dans les différents lieux de vie où évoluent les enfants (coin poupées, coin garage/voitures, coin dînette, coin ferme et animaux, ...). Le jeu libre, avec son environnement stimulant, a plusieurs objectifs pour le jeune enfant : lui permettre de développer sa créativité, son imagination, son expression (corporelle et langagière), s'épanouir dans un espace aménagé et stimulant ou encore se socialiser avec les autres enfants.

Tous les ans, un programme d'activités est proposé par l'EJE et validé par l'ensemble de l'équipe, autour d'un ou plusieurs thème(s) servant de fil conducteur de septembre à juin. Ces derniers permettent de construire différentes activités et animations nouvelles, et de fédérer l'équipe autour d'un projet commun tout en veillant à favoriser le développement moteur, sensoriel et psychologique de l'enfant.

Les différents jeux et activités selon les tranches d'âges

On favorise le regroupement d'enfants d'âges différents pour développer la notion d'entraide des plus grands vers les plus petits et, pour stimuler les plus jeunes.

→ pour les nourrissons de 10 semaines à 10 mois environ :

Les nourrissons qui ne se déplacent pas sont encouragés à changer de position avec l'accompagnement d'un adulte, afin de leur permettre de varier les sensations et la vision de leur environnement.

Le maternage (parler, chanter, bercer, réconforter) est important à cet âge car il permet d'assurer une sécurité affective pour le nourrisson.

OBJECTIFS	MOYENS
Permettre à l'enfant : ✓ un éveil cognitif ✓ un éveil à la motricité	Par des jouets de manipulation (hochets sonores, cubes, ballons, anneaux, portique...) Miroir, marionnette à doigt, objet usuel, emboîtement, puzzle, jeux de nourrices (comptines à mimer, à toucher, à caresser)
✓ un éveil sensoriel	Chansons Jeux de doigts Jeux tactiles (carrés de tissus, livres en tissu...) Mobiles

Tableau 4: Activités des petits

➔ pour les enfants âgés de 10-12 à 18-22 mois environ :

Les différentes techniques de déplacement (ramper, quatre pattes, marche, etc.) permettent à l'enfant d'élargir son champ d'exploration et lui donnent de plus en plus d'autonomie.

Toutes les activités de la vie quotidienne sont sources d'apprentissage et d'activités.

À cet âge l'enfant aime agir tout seul : tirer, pousser, soulever, vider sont les principales activités spontanées d'enfant de cet âge.

OBJECTIFS	MOYENS
✓ Favoriser le développement moteur et sensoriel	Jeux de parcours (ramper, grimper, ...) Jeux musicaux, graines, jeux d'encastrement, pâte à modeler ou pâte à sel Le goût et les odeurs Eau, sable, jeux de rythmes, catalogues, livres, contes, histoires, jeux à pousser, legos, porteur, jeux de construction
✓ Favoriser le développement du langage	Verbalisation Imagiers, livres, marionnettes, toutes les activités de la vie quotidienne Kamishibai (« théâtre de papier », technique de contage d'origine japonaise), diapositives

Tableau 5: Activités des moyens

On favorise, à certains moments, les groupes d'enfants d'âge mixte pour les activités dirigées et non dirigées, afin d'apporter aux plus petits une plus grande maîtrise de soi (imitation des grands par les petits).

→ pour les grands (à partir de 18-22 mois)

C'est l'âge où ils aiment « faire seuls ». Ils apprécient que l'adulte leurs fasse confiance en leur donnant des responsabilités. L'activité proposée est décrite et expliquée à l'enfant, puis il découvre son activité seul ou avec l'aide d'un adulte. C'est aussi l'âge où les enfants sont en quête de leur autonomie.

OBJECTIFS	MOYENS
Encourager l'enfant : ✓ à expérimenter, ✓ à faire ses découvertes	Jeux corporels et moteurs (gymnastique, ballons, poutre, danse, rondes...)
✓ Lui permettre de s'exprimer	Activités graphiques (dessins, peinture...) et manuelles (découpage, collage...) Langage
✓ Développer sa motricité fine	Jeux de motricité fine : enfilage de perles, transvasement...
✓ Stimuler son imaginaire	Marionnettes, histoires, contes, chansons, déguisement et maquillage, Kamishibaï et diapositives
✓ Favoriser le développement cognitif et intellectuel de l'enfant	Jeux de logique : lotos, puzzle, memory Jeux d'association des formes et des couleurs
✓ Permettre à l'enfant de reproduire des situations vécues	Jeux d'imitation (cuisine, dînette, papa/maman, poupées...)
✓ Connaître son corps (schéma corporel)	Jeu du miroir, comptines, imagiers, dessins...

Tableau 6: Activités des grands

2.2.3. Spectacles, sorties, visites, manifestations festives

En début d'année scolaire nous prévoyons différentes sorties, notamment aux théâtres, ainsi que quelques promenades à pied, en fonction du nombre de salariés présents afin d'assurer la sécurité des enfants. Des animations sont organisées pour fêter Noël à la crèche : décoration du sapin de Noël, ouverture des cadeaux, et/ou venue du Père Noël, et/ou spectacle. D'autres nombreux événements ont lieu tout au long de l'année : Halloween, Carnaval, la Chandeleur, la Galette des Rois, Pâques, la Fête des Parents (en juin). Par ailleurs, chaque année, en mai/juin, une sortie spéciale, à laquelle sont conviés les parents, est organisée pour marquer le départ des enfants les plus grands à l'école.¹⁰

¹⁰ Pour les sorties qui nécessitent un moyen de transport, nous demandons aux parents de conduire leurs enfants et un ou deux salarié(s) accompagnent le groupe. Cela permet, pour les enfants qui ne sont pas accompagnés par leurs parents d'avoir un adulte référent qu'ils connaissent bien, et, ensuite de travailler sur la thématique de la sortie.

2.3. Projets particuliers

2.3.1. Modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique

a) Le cadre législatif

Aucune réglementation spécifique, en tant que tel, n'existe, à ce jour, concernant les modalités d'accueil d'enfants handicapés. Mais, il existe un certain nombre de dispositions réglementaires qu'il convient de prendre en compte de par leur caractère incitatif en direction des organismes gestionnaires. Il s'agit des articles de lois suivants :

- La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des handicapés
- Le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans énonce : « *Les établissements et services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique...* ».
- La circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période se présente comme un texte de référence concernant les modalités d'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé au sein de structures d'accueil collectives ou de loisirs. Elle évoque la notion de P.A.I (Projet d'accueil individualisé) et des médicaments.
- La Convention sur les droits des personnes handicapées, adoptée par l'ONU le 13 décembre 2006
- L'article 11 de la loi du 11 février 2005 stipule que « la compensation des conséquences du handicap est un droit, le principe est que l'ensemble de la société doit répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, y compris dans le cadre de la petite enfance ».
- Le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six, quant à lui, insiste sur la notion « *d'intégration des enfants porteurs de handicap* »
- Le décret n°2010-613 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

b) Qu'est ce que le handicap ?

Selon l'article 2 loi 2005-102, le handicap correspond à « toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions : physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, polyhandicap, troubles de la santé invalidant »

c) Situation où le handicap est connu avant que l'enfant n'intègre la crèche

➤ **Les objectifs de l'accueil d'un enfant porteur de handicap**

Un enfant présentant un handicap, atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant parmi les autres pour lequel le respect de sa dignité passe par la volonté de lui offrir une réelle égalité des chances. Nous prenons en compte la demande d'accueil des familles et définissons ensemble le temps et les besoins d'accueil.

Nous l'accueillons donc avec la même attention que celle que nous donnons à tous les enfants et à leurs familles, sans pour autant nier sa différence. De fait, il est de notre ressort de prendre le temps d'apprendre à se connaître, à mettre en place un accueil individualisé et de se donner les moyens de répondre à ses divers besoins. La prise en compte des autres enfants nous importe également. En effet, pour que le bien-être de tous, il convient de mettre des mots sur le handicap et de l'expliquer aux tout-petits.

L'épanouissement, la construction de soi en tant que personne à part entière et la socialisation font partie des objectifs fixés par notre structure pour accueillir au mieux cet enfant.

➤ **Comment les professionnels que nous sommes perçoivent-ils ce type d'accueil ?**

L'enfant porteur de handicap a les mêmes envies, les mêmes besoins de jouer et de rencontrer les autres que tout autre enfant. Cependant, il a des déficiences physiques, intellectuelles et/ou sensorielles qui ne lui permettent pas de se développer au même rythme et/ou de la même manière que les autres. En tant que professionnels de la petite enfance, observation, écoute et attention sont de rigueur. Un certain recul est également nécessaire ainsi qu'un travail en équipe. L'accompagnement de l'enfant mais aussi de sa famille nous importe. Il est important que tout un chacun se sente en confiance pour pouvoir avancer. Il est également important d'être vigilant aux craintes, peurs des autres parents fréquentant l'établissement.

➤ **Les modalités d'accueil au sein de notre structure**

L'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap nécessite une réelle prise en compte de son individualité. Parfois, la présence d'un adulte à leur côté est nécessaire. Chaque enfant est unique et nous nous adaptons au mieux à son comportement et à sa pathologie en fonction des échanges avec les parents. Cet accueil se fait en fonction des besoins mais également selon les possibilités offertes par la structure. En effet, notre crèche ne possède ni matériel spécialisé, ni personnel médical, ce qui peut parfois freiner ou empêcher ce genre d'accompagnement, et ce, au profit du bien-être de l'enfant. Si des aménagements spécifiques sont nécessaires, nous solliciterons la CAF afin de nous soutenir financièrement.

Au sein de Molécule, deux personnes s'occupent de la référence de chacun de ces enfants. Il s'agit principalement d'une des deux éducatrices de jeunes enfants de la structure, qui se « détache » spécialement pour s'occuper du tout-petit accueilli qui travaille en relation avec l'une des auxiliaires de puériculture, permettant ainsi un accueil spécifique et individualisé mais également pour ne pas mettre l'équipe éducative et le groupe d'enfants en difficulté.

➤ **Un travail avec les structures et les professionnels extérieurs**

Un travail avec les parents et les autres professionnels qui suivent l'enfant (C.A.M.S.P. : Centre d'Accueil Médico-Social Précoce, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue, ...) est nécessaire. C'est un moyen pour tous les acteurs d'être cohérents dans l'accueil et l'accompagnement. Ces échanges nous permettent également de mieux connaître (comportements, acquisitions, progrès ou non évolution, ...) jour après jour le tout-petit qui nous est confié.

➤ **Un travail d'équipe**

Pour évaluer la situation de l'enfant, son intégration dans le groupe, l'équipe réfléchit à la façon dont elle va accueillir l'enfant, mettre en place son accompagnement. Notre structure considère important de modifier régulièrement nos pratiques en fonction de ce que nous pouvons observer, que cela soit pour le groupe ou pour l'enfant lui-même.

Qui plus est, l'équipe est un pilier sur lequel s'appuyer. En effet, il est important de pouvoir se sentir épaulé, soutenu pour faire face aux difficultés que l'on peut rencontrer. Cette dernière permet aussi d'échanger, de faire le point sur ce qui nous pose question.

➤ **Les intérêts de ce type d'accueil**

Accueillir un enfant porteur de handicap est intéressant à tout point de vue. Tout d'abord, cela a un intérêt pour l'enfant lui-même mais aussi pour sa famille. L'intégration sociale des tout-petits ayant un handicap ou atteint d'une maladie chronique apporte également beaucoup aux professionnels de la structure (questionnement et évolution des pratiques, ...) mais aussi aux autres enfants avec la découverte du handicap, du respect de chacun, de la différence, ...

➤ **Un important accompagnement de la famille**

Être à l'écoute des parents (faire preuve d'empathie, d'écoute active), les laisser parler s'ils en ont envie mais aussi savoir respecter leur silence parfois fait partie de notre travail au quotidien. Travailler avec les familles, c'est tout simplement être disponible pour elles. Accueillir leur enfant, ne serait-ce que quelques heures, c'est leur permettre de prendre du temps rien que pour eux. En tant que professionnels de la Petite Enfance, il nous semble primordial de mettre en avant les quelques progrès, aussi minimes soient-ils, du jeune enfant accueilli mais aussi d'être en capacité d'évoquer les difficultés rencontrées afin d'y remédier le plus rapidement possible. Notre travail consiste également à accompagner les parents en les valorisant dans leurs rôles de père et de mère, et ainsi, leur permettre de prendre davantage confiance en ce qu'ils sont.

d) **Situation où le handicap est découvert lorsque l'enfant est déjà dans la structure**

Il arrive que le handicap d'un enfant se développe dans le temps et c'est lorsque ce dernier grandit que l'on peut percevoir les premiers signes. En cas de doute ou de suspicion de handicap chez un jeune enfant qui fréquente déjà la structure, l'équipe souhaite agir en plusieurs étapes :

- **Discuter / échanger / se réunir** en équipe pour avoir un retour en fonction des grilles d'observation établies, de leur analyse afin de définir une procédure d'accueil ;
- **Faire appel au médecin référent** pour avoir un point de vue extérieur ;
- **Alerter** sur ce qui nous interpelle de façon la plus douce et diplomate possible auprès des parents, sans pour autant nier le problème, tout en continuant de valoriser l'enfant. En effet, la prévention fait partie de notre rôle en tant que professionnelles de la Petite Enfance ;
- **Orienter vers des professionnels adaptés (personnel du CAMPS, ...)** si cela est nécessaire ;
- **Adapter l'accueil de l'enfant en lien avec les référents de l'enfant** : rythme, matériel spécifique, prise en charge interne/externe, formation de l'équipe, recherches de financements, ...
- Être à l'écoute des demandes et attentes des parents en rassurant, accompagnant et valorisant les progrès de l'enfant.

2.3.2. Modalités d'un accueil d'urgence

Qu'appelle-t-on un accueil d'urgence? Il s'agit d'un accueil dans le cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure, et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil « en urgence », non prévu au préalable.

Lorsqu'une famille contacte Molécule pour un accueil d'urgence de leur enfant, la possibilité d'accueillir cet enfant et sa famille est envisagée en fonction :

- du nombre de jours demandés ;
- du nombre de places disponibles ;
- de la capacité d'accueil restante de la structure ;

Dans la mesure du possible, un temps d'adaptation peut être organisé pour permettre à l'enfant de s'adapter à son nouvel environnement.

2.3.3. Actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle d'Épron

Nous travaillons en partenariat avec l'école maternelle d'Épron. Nous organisons en fin d'année scolaire une ou plusieurs visite(s) de l'école maternelle pour les enfants qui y seront scolarisés, avec éventuellement un ou des temps d'activités dans l'école maternelle. Un professionnel de la crèche reste dans la classe avec les enfants accueillis.

2.3.4. Modalités d'accueil des familles en difficulté (bénéficiaires des minima sociaux)

Une place d'accueil est réservée à une famille bénéficiant de minima sociaux ou une famille monoparentale. A défaut de demande, la place est attribuée à une autre famille.

2.4. Le personnel

2.4.1. L'équipe de Molécule

Les professionnels sont recrutés par un membre du Bureau (le 2ème vice-président) et par la responsable technique. Lors d'une embauche d'un nouveau salarié, un protocole d'intégration est prévu, comme décrit dans le paragraphe suivant.

PERSONNELS	QUALIFICATION	STATUTS	E.T.P.
Responsable technique Coordinateur	Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants	Coordinatrice -responsable technique C.D.I.	35h
Adjoint	Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants	Éducatrice de jeunes enfants C.D.I.	35h
Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture C.D.I.	32h
Auxiliaire de puériculture	Dérogation du Conseil Général	Auxiliaire de puériculture C.D.I.	35h
3 assistants d'animation	CAP Petite enfance	Animatrices C.D.D., C.U.I., C.A.E. dans le cadre de Pôle Emploi	86.5h
Agent d'entretien	Diplôme d'état d'assistante de vie aux enfants	Agent d'entretien C.D.I.	20h

Tableau 7: Qualifications et Statuts du personnel

2.4.2. Accueil et formation des salariés

Lors de l'arrivée d'un nouveau salarié, différents documents lui sont remis afin de lui donner un aperçu le plus exhaustif possible de tout ce qui se fait à la crèche. Molécule cotise à **Uniformation** au titre de la formation continue. L'association essaie au maximum de répondre aux demandes de formation des salariés qui rentrent dans le projet de la structure.

2.4.3. Accueil des stagiaires

Nous accueillons tout au long de l'année des stagiaires issus de différentes écoles et centres de formations. Nous accueillons les stagiaires ayant 16 ans et plus, et ceux effectuant une formation dans le secteur de la petite enfance ou médico-social.

2.5. Les locaux

Notre activité s'exerce dans un bâtiment de plein pied construit en 2006 par la commune d'Epron.

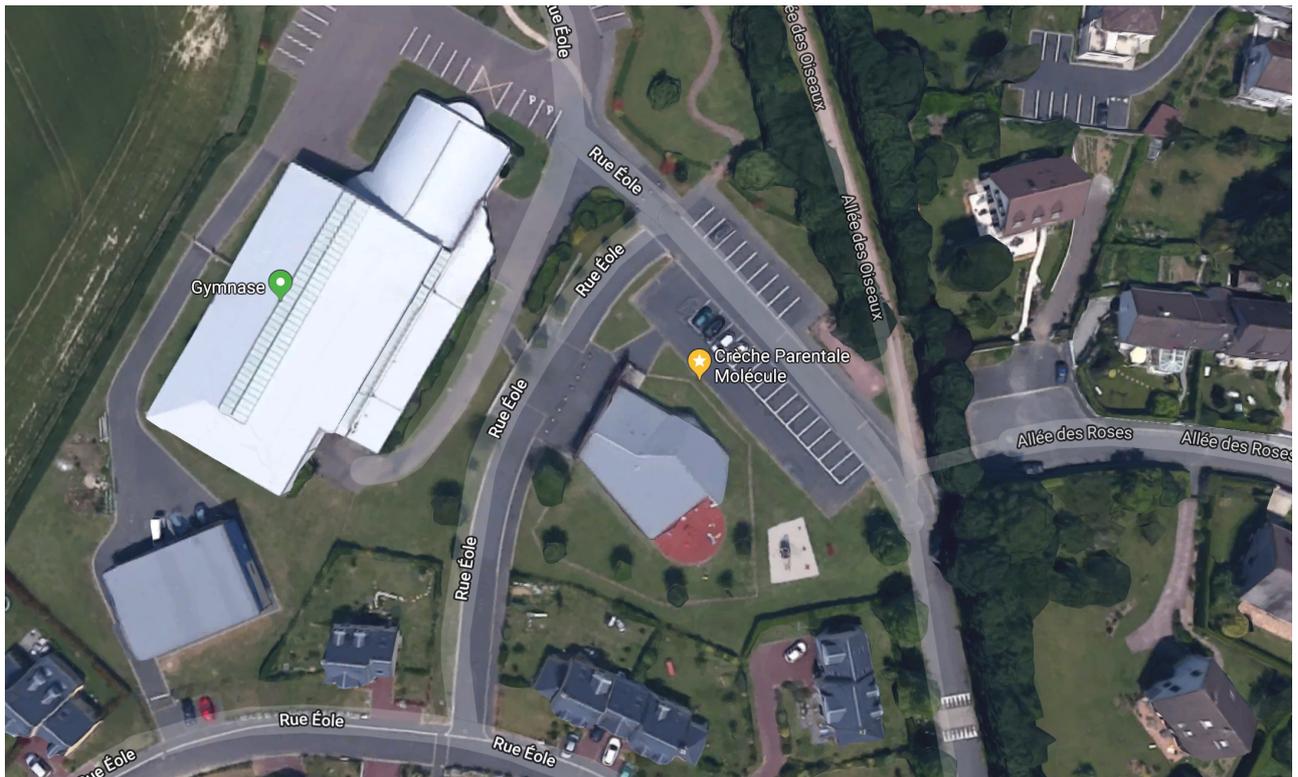


Illustration : vue aérienne du site, à proximité du gymnase



Illustration : vue extérieure depuis la rue éole

Les lieux sont disposés ainsi :

- une **entrée** qui est le lieu d'arrivée et de départ de l'enfant et de sa famille. On y trouve des portes manteaux et des casiers à destination des enfants afin d'y ranger leurs affaires. Un écran tactile permet aux parents de pointer l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s). Chaque matin, les parents notent sur le cahier de transmissions les informations essentielles pour le bon déroulement de la journée de leur enfant (réveil nocturne ou très tôt, maladie, traitement, ou tout changement dans l'heure de départ de l'enfant, etc.). Celui-ci est complété par l'équipe tout au long de la journée.



Illustration de l'entrée du bâtiment



- une **grande pièce à vivre** : c'est un endroit où l'enfant va passer une grande partie de sa journée. Cette pièce n'est pas cloisonnée afin de favoriser la vie en collectivité, mais différents espaces y sont aménagés :
 - un espace où se situe le lave-main pour les enfants. C'est ici qu'ils prennent leur repas et font également des activités.



- un espace délimité par des demies-cloisons et une barrière amovible : il est réservé pour les plus petits afin qu'ils puissent s'y épanouir en toute sécurité. C'est un espace auquel les plus grands peuvent avoir accès lorsqu'il n'y a pas de bébé, mais en nombre restreint.



- des coins jeux d'imitation : cuisine, nursing



- un coin jeux de construction

- un coin garage



- deux structures motrices : l'une en accès libre avec marches et toboggan, l'autre en accès limité et surveillé



- un espace détente avec fauteuil et canapés



- une **terrasse** avec un revêtement antichoc et un spacieux **jardin**, équipé de jeux et de structures ;



- une **salle de change**, avec trois postes de change, accessible depuis la grande pièce à vivre et fermée par des barrières. Chaque enfant a son casier personnel dans lequel il a une tenue s'il doit être changé. Cette pièce est également une pièce d'activité pour les jeux d'eau et les activités salissantes.



- une **lingerie** accessible par la salle de change ;

- trois **chambres** dans lesquelles sont répartis les enfants suivant leur âge. La chambre des petits et la chambre des moyens possèdent chacune 8 lits à barreaux, et la chambre des grands est équipée de lits-couchettes. La chambre des grands est une pièce polyvalente : des activités dirigées sont proposées aux enfants telles que des histoires sur diapositives, mais aussi des jeux de construction ;



- une **cuisine** où sont réchauffés les repas de la journée. C'est une pièce qui est ouverte sur la salle d'activité. À ce jour, la structure se voit dans l'obligation de se faire livrer par un prestataire. C'est la société API restauration qui livre chaque jour des repas en liaison froide au sein de la structure. Ces derniers sont remis en température chaque midi par les professionnelles de la structure selon des règles d'hygiène très strictes. Trois types de repas de différentes textures et de divers apports nutritionnels sont proposés en fonction de l'âge et des habitudes alimentaires de chaque enfant.



- un **bureau administratif** dans lequel sont rangés les outils pédagogiques dont l'équipe se sert le plus fréquemment et les documents d'archives et administratifs de Molécule. C'est dans cette pièce que se tiennent les réunions du conseil d'administration ;
- un **vestiaire** pour le personnel et les stagiaires ;

2.6. Mode d'évaluation du projet d'établissement

Sa mise en œuvre sera évaluée régulièrement par :

- un questionnaire de satisfaction adressé aux parents ;
- des fiches d'observations sur différents thématiques : accueil, adaptation, repas, temps de sieste...
- les entretiens individuels des salariés avec des grilles d'auto-évaluation ;
- les réunions d'équipe, les Assemblées Générales ;
- des tableaux de bord activités par mois.

À l'issue de cette évaluation, le projet d'établissement sera actualisé.

3. CONCLUSION

Ce projet est le fruit d'une mise en commun des connaissances et des pratiques de l'équipe; il est la base de travail des personnels de la structure. Il permet à l'équipe de s'interroger régulièrement sur sa pratique et de l'adapter en fonction des enfants accueillis. Grâce à ce document, l'équipe peut se remettre en question pour avancer et proposer tout au long de l'année un accueil et un accompagnement de qualité. C'est également un projet évolutif, qui doit permettre de tendre vers une cohérence professionnelle. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle afin de vérifier si nos pratiques professionnelles sont toujours en adéquation avec nos intentions éducatives.

Ce projet a été rédigé par un comité de pilotage composé de parents et de professionnels.



Caen, le 29 MAR. 2018

AVIS DU MEDECIN DEPARTEMENTAL DE P.M.I

Gestionnaire : **Association Molécule
Madame Estelle LIEGAULT - Présidente
Rue du Chemin de Fer
14610 EPRON**

NOM de la personne assurant le suivi de l'établissement :

Madame Anne LE SOUDIER, puéricultrice en charge des structures de la Petite Enfance

Locaux : **Multi accueil parental « Molécule »
Rue du Chemin de Fer
14610 EPRON**

Capacité d'accueil : **20 enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans en accueil régulier**

Courrier du 13/02/2018 : **Demande d'agrément différencié**

AVIS :

Période hors vacances scolaires :

	7h45 à 8h30	8h30 à 13h	13h à 16h30	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Lundi	12 enfants	20 enfants	20 enfants	14 enfants	5 enfants
Mardi	12 enfants	20 enfants	20 enfants	14 enfants	5 enfants
Mercredi	10 enfants	18 enfants	14 enfants	10 enfants	3 enfants
Jeudi	12 enfants	20 enfants	20 enfants	14 enfants	5 enfants
Vendredi	12 enfants	20 enfants	20 enfants	14 enfants	5 enfants

Période de vacances scolaires :

	7h45 à 8h30	8h30 à 16h30	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Lundi	10 enfants	18 enfants	14 enfants	5 enfants
Mardi	10 enfants	18 enfants	14 enfants	5 enfants
Mercredi	10 enfants	18 enfants	14 enfants	5 enfants
Jeudi	10 enfants	18 enfants	14 enfants	5 enfants
Vendredi	10 enfants	18 enfants	14 enfants	5 enfants

.../...

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ

Adresse postale : BP 10519 - 14035 CAEN CEDEX 1

Bât. F2 - 17, avenue Pierre Mendès France - CAEN | Tél. : 02 31 57 16 00 - Fax : 02 31 57 16 94 | www.calvados.fr

Fermeture de la structure pendant les vacances scolaires et ponts :

- 5 au 9 mars 2018
- 30 avril 2018
- 7 au 11 mai 2018
- 30 juillet au 17 août 2018
- 2 novembre 2018
- 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019

Fermeture de la structure pour réunion d'équipe :

- 23 avril 2018 de 7h45 à 13h
- 13 juillet 2018 de 13h à 18h30
- 15 octobre 2018 de 7h45 à 13h

Observation à formuler au gestionnaire :

→ Nous faire parvenir le règlement de fonctionnement ainsi que le projet d'établissement faisant apparaître le nouvel agrément.

J'émet un avis favorable au fonctionnement de cet établissement, avec une capacité d'accueil de 20 places en accueil régulier réservées à des enfants âgés de deux mois et demi à 6 ans avec un agrément différencié **à compter du 26 février 2018** sous réserve que le taux d'encadrement soit respecté.

Madame le Docteur PHAM-DAUBIN
Médecin départemental de P.M.I

